

Objectif 4 Faire du cœur un espace d'éco-responsabilité

Objectif 4 Faire du cœur un espace d'éco-responsabilité

Mesure 4.4.c. Encourager les certifications et les écolabels environnementaux pour les activités s'exerçant dans le cœur

"Les démarches de certification sont principalement développées pour les activités forestières PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières), FSC (Forest Stewardship Council) et ISO 14001. Pour l'agriculture, la certification concerne en particulier l'agriculture biologique (« AB »), et les travaux visant à reconnaître la haute valeur naturelle (HVN) des exploitations et leur contribution à la préservation de la biodiversité."

Rôles de l'EPPNE : appui technique ; recherche de solutions transférables.

Contribution attendue des communes : si propriétaire de forêts, engagement dans des démarches de certification.

Principaux autres partenaires à mobiliser : ONF, chambres consulaires, Régions, Départements, CRPF, COFOR, associations, groupements de forestiers privés...

page 88

Référence ID de l'article : #1047

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-13 15:33